

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

9 décembre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| A.K.O. European Investments S.A., Luxembourg . | 65049 | Lasalle LAO Investments, S.à r.l., Luxembourg .. | 65062 |
| A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) | | Lasalle LAO Investments, S.à r.l., Luxembourg .. | 65063 |
| S.A.H., Luxembourg | 65054 | Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg | 65044 |
| AL Alternative Investments, Sicav, Luxembourg .. | 65054 | Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg, S.à | |
| All & All International S.A., Luxembourg | 65088 | r.l., Luxembourg. | 65059 |
| American Express World Express Funds, Sicav, | | Mederach Investments, S.à r.l., Luxembourg ... | 65052 |
| Luxembourg. | 65087 | Mediolux Holding S.A., Luxembourg | 65045 |
| Ataf Holding S.A., Luxembourg | 65050 | New Skies Investments, S.à r.l., Luxembourg ... | 65049 |
| Ataf Holding S.A., Luxembourg | 65050 | Normalux S.A. Holding, Luxembourg | 65050 |
| Biotone, S.à r.l., Luxembourg | 65049 | Ogoue Holding S.A., Luxembourg | 65048 |
| Brittany Partners S.A., Luxembourg | 65053 | Palm Industries Holding S.A., Luxembourg. | 65070 |
| CEPROS, Centre d'Etudes Prospectives, A.s.b.l., | | Pão de Açúcar International S.A., Luxembourg .. | 65048 |
| Luxembourg. | 65083 | Polena S.A., Luxembourg | 65042 |
| Cecile Holding S.A., Luxembourg | 65053 | Prime Steel S.A., Luxembourg | 65043 |
| Cerilly Finance S.A., Luxembourg | 65082 | Racor S.A., Luxembourg | 65044 |
| Cerilly Finance S.A., Luxembourg | 65083 | Racor S.A., Luxembourg | 65044 |
| Clarins Luxembourg S.A., Luxembourg | 65051 | Racor S.A., Luxembourg | 65044 |
| Cortines, S.à r.l., Luxembourg | 65042 | Racor S.A., Luxembourg | 65045 |
| Delage Holding S.A., Luxembourg | 65045 | Racor S.A., Luxembourg | 65045 |
| Diafin International S.A., Luxembourg | 65086 | Rainbow Group S.A., Luxembourg | 65087 |
| Donjon S.A., Luxembourg | 65042 | Ray Investment, S.à r.l., Luxembourg | 65047 |
| Euro Mobile S.A., Dudelange | 65050 | Rond-Point, S.à r.l., Luxembourg | 65048 |
| European Retail S.A., Luxembourg | 65087 | S.F.C. Révision. Société Fiduciaire, Comptable | |
| Exobois Holding S.A., Luxembourg | 65046 | et de Révision, S.à r.l., Luxembourg. | 65046 |
| Fern II, S.à r.l., Luxembourg | 65056 | Sematic S.A., Luxembourg | 65074 |
| Fern II, S.à r.l., Luxembourg | 65058 | Sematic S.A., Luxembourg | 65075 |
| Fiduciaire Patrick Sganzerla, S.à r.l., Luxembourg. | 65051 | SGCE Holding III, S.à r.l., Luxembourg | 65063 |
| Financière Ottre S.A., Luxembourg | 65055 | Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Echter- | |
| Financière Ottre S.A., Luxembourg | 65056 | nach. | 65049 |
| Foruminvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .. | 65047 | Society Objects S.A., Luxembourg | 65073 |
| Garmond S.A., Luxembourg | 65054 | Society Objects S.A., Luxembourg | 65074 |
| Gensat International S.A., Luxembourg | 65053 | Southinvest S.A.H., Luxembourg | 65047 |
| Gigalux S.A., Luxembourg | 65088 | Unio Holding S.A., Luxembourg | 65047 |
| Guetaria, S.à r.l., Luxembourg | 65043 | Venetie Holding S.A., Luxembourg | 65043 |
| Imos Holding S.A., Luxembourg | 65046 | Walter Management & Financing S.A., Luxem- | |
| (L')Intermédiaire des Artistes S.A., Luxembourg . | 65051 | bourg. | 65052 |
| (L')Intermédiaire des Artistes S.A., Luxembourg . | 65052 | West & Orient Invest, S.à r.l., Luxembourg | 65051 |
| Interneptune Holding S.A., Luxembourg | 65048 | Wing S.A. | 65050 |
| Kellia, S.à r.l., Luxembourg | 65076 | | |

65042

CORTINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 97.650.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société CORTINES, S.à r.l. en date du 20 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil;

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres W2 2DY, 1, Connaught Place, Angleterre;

- Armand Haas licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065628.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

DONJON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.003.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DONJON S.A. qui s'est tenue en date du 27 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil;

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à Londres, 1, Connaught Place, Angleterre;

- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Les pouvoirs de signature sont conjoints à deux, soit deux administrateurs, soit un administrateur et un mandataire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065630.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

POLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066090.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

65043

VENETIE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 81.092.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2004

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Fiscal et Economique, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an 2010.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065785.3/3083/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PRIME STEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.108.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juillet 2005

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée a décidé de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- Maître Franco N. Croce, avocat, domicilié professionnellement au 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué,
- Monsieur Marc Van Hoek, expert comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- DIRECTOR, S.à r.l., dont le siège social est situé au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065787.3/1629/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GUETARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.088.406,27.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.293.

—
RECTIFICATIF

Adresse de l'associé:

Serge Weinberg, avec adresse professionnelle au 68, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris.

Adresse du gérant:

Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08942. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065818.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.488.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de LASTOUR & CO suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 19 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte et avis rectificatif publiés respectivement au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 6 du 6 janvier 1993 et C N° 26 du 20 janvier 1993 et en date du 14 décembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de LASTOUR & CO HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme
Signature

(065803.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 avril 2005

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée a décidé de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Andreas Schneider, indépendant, domicilié professionnellement au 4, rue Jacques de Lalaing, B-1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur et d'administrateur-délégué,
- Mme Elisabeth Raaijmakers, indépendante, domiciliée professionnellement au 4, rue Jacques de Lalaing, B-1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,
- M. Pierre Lebrun, plombier, domicilié professionnellement au 4, rue Jacques de Lalaing, B-1040 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,
- SCHNEIDER Sprl, une société ayant son siège social au 4, rue Jacques de Lalaing, B-1040 Bruxelles, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065801.3/1629/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(066004.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(066008.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(066009.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(066010.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.487.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 20 du 7 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065812.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour MEDIOLUX HOLDING

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065834.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EXOBOIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.486.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de EXOBOIS suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 19 janvier 1990; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 160 du 3 avril 1991, en date du 15 juin 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 463 du 18 septembre 1995 et en date du 14 décembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de EXOBOIS HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EXOBOIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065813.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

IMOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 58.869.

Société anonyme constituée sous la dénomination de IMOS suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 392 du 22 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 522 du 24 septembre 1997, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 263 du 15 avril 1999, et en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 249 du 5 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

IMOS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065815.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

S.F.C. REVISION. SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION,**Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 85.446.

Société constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.F.C. REVISION suivant acte établi sous seing privé, en date du 2 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 180 du 11 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 145 du 5 mars 1999; suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 130 du 9 février 2000; suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1007 du 14 novembre 2001; et suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2002, la société adoptant notamment sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 645 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

S.F.C. REVISION. SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION, Société à responsabilité limitée

Signature

(065828.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

UNIO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 81.268.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 906 du 22 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

UNIO HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065816.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FORUMINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.529.

RECTIFICATIF

Nom du commissaire:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065820.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RAY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.766.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 février 2005, les associés de la société RAY INVESTMENT, S.à r.l. ont décidé le transfert de:

- 77 parts sociales de CDR RAY INVESTOR, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à CDR RAY CO-INVESTOR, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065822.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SOUTHINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.543.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 178 du 13 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 75 du 5 février 1998. Le Capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST S.A.H.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(065844.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ROND-POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.816.

En date du 25 février 2002:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle actuelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Christian Billon, demeurant actuellement au 16, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg,
- ont démissionné de leur mandat de gérant de la société ROND-POINT, S.à r.l., avec effet au 25 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065825.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

OGOUE HOLDING, Société Anonyme.Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.937.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 494 du 12 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

OGOUE HOLDING, Société Anonyme

Signature

(065829.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

PÃO DE AÇÚCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 11.444.**RECTIFICATIF**Le commissaire de PÃO DE AÇÚCAR INTERNATIONAL S.A. est la société:
MAGALHÃES ANDRADE S/C, ayant son siège social au 1893-6 Avenida Brigadeiro Faria Lima, 01451-001 São Paulo, Brazil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065838.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme Holding.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.602.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005

Pour INTERNEPTUNE HOLDING S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065861.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

A.K.O. EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 95.645.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1049 du 9 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.K.O. European Investments S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(065852.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BIOTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 96.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065857.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6496 Echternach, 48, Montée Trooskneppchen.

R. C. Luxembourg B 99.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 28 juin 2005

L'Assemblée a pris connaissance du fait que le commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. a changé sa dénomination sociale en EWA REVISION S.A.

L'Assemblée a ratifié la cooptation au conseil d'administration de Madame Nadia Meyer, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le mandat de Madame Meyer expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065867.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

NEW SKIES INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.559.495,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.910.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 février 2005 que BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, a transféré mille deux cents quarante-cinq (1.245) parts sociales de la Société à NEW SKIES (CAYMAN) LTD., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

NEW SKIES INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065874.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

65050

ATAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 25.088.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2005, réf. DSO-BG00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(065869.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ATAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 25.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2005, réf. DSO-BG00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(065865.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

NORMALUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 39.477.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(065873.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EURO MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 219, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.312.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(065879.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.933.

Monsieur Jim Penning dénonce le siège social de la société WING S.A. avec effet immédiat à partir de ce jour.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

J. Penning

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065900.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CLARINS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.210.

La réunion du Conseil d'administration tenue en date du 22 juin 2005 a nommé aux fonctions d'administrateur, Président, Monsieur Elmar Steiger, Königsberger Strasse 41, D-82319 Starnberg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Edward Bruin, Administrateur;
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Elmar Steiger, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour CLARINS LUXEMBOURG S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06642. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(065880.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 96.848.

Extrait d'une décision prise par l'associé unique et gérant unique en date du 21 juin 2005

Il est décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Sganzerla

Associé unique et gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07170. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(065884.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WEST & ORIENT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 99.072.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2005 lors de la décision circulaire du conseil de gérance

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WEST & ORIENT INVEST, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07165. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(065890.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

L'INTERMEDIAIRE DES ARTISTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.397.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique,

agissant en qualité de mandataire verbal des actionnaires de la société anonyme L'INTERMEDIAIRE DES ARTISTES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.397, constituée suivant acte reçu le 7 décembre 2000, publié au Mémorial C page 24012 de 2001.

Lequel a requis le notaire d'acter la déclaration suivante:

Par acte en date du 24 septembre 2004, numéro 35217 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2004, volume 145S, folio 33, case 7, la société L'INTERMEDIAIRE DES ARTISTES S.A., préqualifiée, a transféré son siège social. Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement, qu'une erreur matérielle a été commise dans la première résolution dudit acte car le nouveau siège de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon et non pas comme erronément fixé à L-1150 Luxembourg, 100A, Route de Thionville, sans qu'il y ait cependant lieu de modifier le 3^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(068638.3/211/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

L'INTERMEDIAIRE DES ARTISTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.397.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(068639.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MEDERACH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 98.549.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2005 lors de la décision circulaire du conseil de gérance

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MEDERACH INVESTMENTS, S.à r.l.*

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065895.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

WALTER MANAGEMENT & FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 88.125.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2005 lors de la décision circulaire du conseil d'administration

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *WALTER MANAGEMENT & FINANCING S.A.*

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065897.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

BRITTANY PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 99.901.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2005 lors de la décision circulaire du conseil d'administration

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRITTANY PARTNERS S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065899.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.693.

Extrait des principales résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 12 juillet 2005

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire (réviseur d'entreprises). Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2005 et qui se tiendra en 2006.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- SATELCOM INVESTMENTS LIMITED;

- CALISCO LUXEMBOURG S.A.;

- Monsieur Joseph Farkas;

- Monsieur Frédéric Putod;

- Monsieur Carlo Rock;

- Monsieur Rudolf B. Schillinger.

Est nommé à la fonction de commissaire (réviseur d'entreprises) DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Il a été décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

GENSAT INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065906.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

CECILE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.860.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06649, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour CECILE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(065922.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GARMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.275.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 juillet 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065934.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

A.T.T.C. (ADVISORS IN TRUST AND TAX CONSULTANTS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.915.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 13 juillet 2005

La démission de Mme Mulder Erika, demeurant à Eischen, Cité Aischdall 20, en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat. Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Van Keymeulen / E. Patteet

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065935.3/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

AL ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2005

En date du 21 juin 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de M. Jean-Marie Rinie en qualité d'Administrateur;
- d'élire Mme Bettina Graeber en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jean-Marie Rinie, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de renouveler les mandats de M. Bernard Loze, M. Antoine Gilson de Rouvieux, Maître Pierre Delandmeter et M. Pierre Paul Rochon en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de reconduire le mandat de KPMG AUDIT, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065955.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FINANCIERE OTTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.523.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCIERE OTTRE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Mostade, employée privée à L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vigneron, employée privée à L-2086 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 30.069.000,- (trente millions soixante-neuf mille euros) par l'émission de 300.690 (trois cent mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominal de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération des 300.690 (trois cent mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions par un apport en nature consistant en actions.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 30.069.000,- (trente millions soixante-neuf mille euros) par l'émission de 300.690 (trois cent mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription de toutes les actions nouvelles par la société anonyme holding LICKINVEST HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37.398.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société LICKINVEST HOLDING S.A. prédésignée, ici représentées en vertu des procurations dont mention ci-avant;

Laquelle a déclaré souscrire les 300.690 (trois cent mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions ordinaires et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune émises par la société anonyme luxembourgeoise CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.372, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2 du 3 janvier 1992, dont le capital s'élève à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) et est représenté par cent vingt mille (120.000) actions, dont 102.000 (cent deux mille) actions soit 85% du capital ont été acquises par l'apporteur aux termes d'une cession intervenue le 27 juin 2005.

Cet apport de 15% du capital de CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A. est évalué à EUR 30.069.000,- (trente millions soixante-neuf mille euros).

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises indépendant à Luxembourg, et son rapport daté du 27 juin 2005 conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 30.069.000,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 300.690 actions nouvelles à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Réalisation effective de l'apport

LICKINVEST HOLDING S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- FINANCIERE OTTRE S.A. est déjà et encore propriétaire de 102.000 (cent deux mille) actions, soit 85% des actions de CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., et devient suite au présent acte propriétaire de la totalité des actions émises par CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 30.100.000,- (trente millions cent mille euros) représenté par 301.000 (trois cent un mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

S'agissant de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne portant la participation de la Société dans le capital de celles-ci à au moins 65% (en l'occurrence 100%), exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par la société bénéficiaire de l'apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Mostade, P. Van Hees, A. Vigneron, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(068648.3/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FINANCIERE OTTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 109.523.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(068650.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FERN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.388.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS PARTNERS LP, a company incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at NY 10171 New York, 2 99, Park Avenue (USA), registered in the Commercial Register of Delaware,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on June 21, 2005,

itself represented by Mr Franck Verdier, employee, residing professionally in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CERBERUS PARTNERS LP (erroneously named CERBERUS PARTNERS LLP in the notarial deed dated May 30, 2005, containing incorporation of the Company FERN II, S.à r.l.), is the sole actual shareholder of FERN II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on the 30th day of May 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) into fifteen thousand six hundred ninety-six point twenty-five United States Dollars (15,696.25 USD) at the rate of exchange of 1.- EUR for 1.25570 USD prevailing on May 30, 2005.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on May 30, 2005 has been given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of eight hundred three United States Dollars and seventy-five cents (803.75 USD) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to sixteen thousand five hundred United States Dollars (16,500.- USD) represented by one hundred and twenty-five (125) shares without designation of a nominal value.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the current sole shareholder, so that the amount of eight hundred three United States Dollars and seventy-five cents (803.75 USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the reintroduction of a nominal value to one hundred and thirty-two United States Dollars (132.- USD) per share.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand five hundred United States Dollars (16,500.- USD) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred and thirty-two United States Dollars (132.- USD) each.»

Costs

For the purposes of the registration, the increase of capital of USD 803.75 is valued at EUR 665.46.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CERBERUS PARTNERS LP, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi à NY 10171 New York, 299, Park Avenue (USA), inscrite au Registre de Commerce de Delaware,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2005,

elle-même ici représentée par Monsieur Franck Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que CERBERUS PARTNERS LP (erronément dénommée CERBERUS PARTNERS LLP dans l'acte notarié du 30 mai 2005, contenant constitution de la société FERN II, S.à r.l.), est la seule et unique associée de la société FERN II, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 30 mai 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la monnaie d'expression du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) en quinze mille six cent quatre-vingt-seize virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (15.696,25 USD) au cours de change de 1,- EUR pour 1,25570 USD en vigueur le 30 mai 2005.

La preuve du cours existant entre le dollar des Etats-Unis et l'euro au 30 mai 2005 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de euros (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de huit cent trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (803,75 USD) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (16.500,- USD) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul associé actuel, de sorte que le montant de huit cent trois dollars des Etats-Unis et soixante-quinze cents (803,75 USD) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de réintroduire une valeur nominale de cent trente-deux dollars des Etats-Unis (132,- USD) par part sociale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à seize mille cinq cents dollars des Etats-Unis (16.500,- USD) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente-deux dollars des Etats-Unis (132,- USD) chacune.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social d'un montant USD 803,75 est évaluée à EUR 665,46.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Verdier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068936.3/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FERN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 108.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

G. Lecuit.

(068938.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 1 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 109.684.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

here represented by Maître Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25, 2005.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in his said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which he declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 1 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at thirty four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-), represented by three hundred and forty (340) parts of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The general meeting of partners has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, the company is bound by the signature of two managers.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of December and ends on the 30th of November of the next year.

Art. 14. Each year on the 30th of November, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the partners. Interim dividends may be distributed by the managers by observing the terms and conditions under the applicable law and these articles.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

| | |
|---|-----------|
| - LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed | 340 parts |
| Total: | 340 parts |

All the parts have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 30th of November 2005.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand two hundred (2,200.- EUR).

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at forty-nine thousand fifteen point four Euro (49,015.4 EUR).

Decisions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named sole partner took the following resolutions:

1. The company is to have one manager.
2. The following person is appointed as manager:
- Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born the 10 April 1947 in Strang (Allemagne).
3. The mandate of the manager shall be valid for one year after the date of appointment.
4. The registered office is to be situated in Luxembourg at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing mandatory, the present incorporation deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société company LEHMAN BROTHERS CAPTAIN NO 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 25 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 1 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente quatre mille livres sterling (GBP 34.000,-), représenté par trois cent quarante (340) parts sociales de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants selon les termes et conditions prescrits par la loi applicable et les présents statuts.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

65062

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|-----------|
| LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée | 340 parts |
| Total: | 340 parts |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-quatre mille livres sterling (GBP 34.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 novembre 2005.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de quarante-neuf mille quinze virgule quatre euros (49.015,4 EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne).

3. Le mandat du gérant restera valide pour la durée d'une année après sa nomination.

4. Le siège social de la société est fixé à 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et pasé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 36, case 7. – Reçu 489,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2005.

P. Bettingen.

(068828.3/202/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DC II, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.697.

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DCII, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 7th March of 2005, inscribed at trade register Luxembourg section B number 106.697.

The meeting is composed by the sole member, LaSalle ASIA OPPORTUNITY II, S.à r.l., a corporation having its registered seat at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

The proxyholder appointed Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder, the secretary and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

First resolution

The sole member decides to change the denomination of the company into LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DCII, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106.697, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2005 par le notaire soussigné.

L'assemblée est composée de l'associé unique, LaSalle ASIA OPPORTUNITY II, S.à r.l., une société établie à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2005.

J. Elvinger.

(069028.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**LaSalle LAO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DC II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.697.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(069030.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SGCE HOLDING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.688.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SG CAPITAL EUROPE FUND III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with registered office at SG House, 41 Tower Hill, London EC3N 4SG, registered under number LP 9577 (Companies House of Cardiff), here represented by its secretary and chief financial officer Mr Mike Williams, residing at 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name SGCE HOLDING III, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A and one Class B manager or the signature of the holder of a valid power of attorney by private instrument subject to the scope and limitations of said private instrument.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

V. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 16. Allocation of profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VIII. General provision

Art. 18. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Wherefore, SG CAPITAL EUROPE FUND I L.P., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300).

Resolutions of the sole partner

Immediately following the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Class A managers:

- Mr Thierry Fleming, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 24th of July 1948, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 29th of March 1951, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on the 23rd of September 1955, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) Class B managers:

- Mr Mike Williams, private employee, born in Bristol (England) on the 25th of February 1965, residing at 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England.

- Mr Philippe Sevin, private employee, born in Paris (F) on the 13th of July 1948, residing in F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Has been appointed statutory auditor for a period of 5 year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

3. The registered office of the Company is set at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SG CAPITAL EUROPE FUND III L.P., une société existant sous les lois anglaises, avec siège social à SG House, 41 Tower Hill, London EC3N 4SG, enregistrée sous le numéro LP 9577 (Companies House Cardiff), ici représentée son secretary et chief financial officer Monsieur Mike Williams, residing at 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, England.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SGCE HOLDING III, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

V. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VIII. Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

SG CAPITAL EUROPE FUND III L.P., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (2.300 EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) gérants de Catégorie A:

- Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

b) gérants de Catégorie B:

- Monsieur Mike Williams, employé privé, né le 25 février 1965 à Bristol (Angleterre), demeurant au 12A Brache Close, Redbourn, Herts AL37HX, Angleterre (GB).

- Monsieur Philippe Sevin, employé privé, né le 13 juillet 1948 à Paris (F), demeurant à F-75007 Paris, 30, rue de Verneuil.

2. Le siège social de la Société est fixé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williams, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2005.

P. Bettingen.

(068833.3/202/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

PALM INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 109.693.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,

ici valablement représentée par son seul et unique administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Dominique Delaby, comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature individuelle de son administrateur-délégué à savoir:

Monsieur Yvon Hell, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de PALM INDUSTRIES HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., prédésignée, cinquante actions | 50 |
| 2.- La société VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A., prédésignée, cinquante actions | 50 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- 2) Madame Laurence Thonon, employée privé, née à Arlon (Belgique), le 12 juin 1973, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- 3) La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig (R.C.S. Luxembourg B 66.684).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 108.281).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Delaby, Y. Hell, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2005, vol. 895, fol. 70, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} août 2005.

J.-J. Wagner.

(069285.3/239/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

65073

**SOCIETY OBJECTS S.A., Société Anonyme,
(anc. MTT INVEST S.A.).**
Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.968.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) MTT INVEST S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on August 14th 2002, published in the Mémorial C N° 1547 on October 26th, 2002, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 88.968 (the «Company»).

The meeting is declared open at 14.45 p.m. and is presided by Mrs. Nadine Gloesener, residing in Vichten.

The chairman appoints Ms. Rachel Uhl, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr. Hubert Janssen, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

Change of the name of the Company to SOCIETY OBJECTS S.A., and amendment of Article 1 to reflect this change.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolution:

Sole résolution

The General Meeting resolves to amend article 1, last paragraph of the articles of incorporation, relating to the denomination of the company, which will be read as follows:

«The Company will exist under the name of SOCIETY OBJECTS S.A.».

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 15.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at thousand five hundred euros.

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTT INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 14 août, 2002 par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 1547 le 26 octobre 2002, et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 88.968 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.45 heures et est présidée par Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten.

Le Président désigne Mlle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en SOCIETY OBJECTS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de

l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur mille (1.000) actions, toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la Société sont présentés ou représentés à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination SOCIETY OBJECTS S.A.».

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.00 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069052.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**SOCIETY OBJECTS S.A., Société Anonyme,
(anc. MTT INVEST S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.968.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger.

(069055.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

SEMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 90.801.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SEMATIC S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue de la Grève, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.801, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 9730, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 22156.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

2) Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2005 à 11.00 heures.

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2005 à 11.00 heures.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Delvaux.

(069768.2/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

SEMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 90.801.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2005, actée sous le n° 378 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(069769.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

KELLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 109.694.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of July.
Before Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Marco Dijkerman, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity of proxy holder of the Company, duly authorized to incorporate Luxembourgish companies by decision of the Board of Managers.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name KELLIA, S.à r.l. (the «Company»), governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law. As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital. All the five hundred (500) shares have been fully paid up to the amount of twenty-five Euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,920.- EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in Luxembourg under the number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisé à constituer des sociétés luxembourgeoises suivant décision du conseil de gérance.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination KELLIA, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, de leur rémunération et de la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

65082

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.920,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2005, vol. 469, fol. 34, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} août 2005.

A. Lentz.

(069289.3/221/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CERILLY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.193.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CERILLY FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85.193, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 12 avril 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de septembre à 9 heures au 1^{er} lundi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de septembre à 9.00 heures au 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8, premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 juin 2005, vol. 431, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(075689.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

CERILLY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(075690.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

CEPROS, CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif CEPROS, CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 5 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés le 6 septembre 2000, et publié au Mémorial recueil C n° 293 du 23 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Israel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Christoph Haas, demeurant à Bridel.

Monsieur le président désigne comme scrutateur, Madame Marie ..., demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie d'acter.

I. Que les membres effectifs présents ou représentés sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président ou le secrétaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que le quorum nécessaire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de l'association, est rempli.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de la création d'une catégorie supplémentaire de membres dans laquelle seront regroupés tous les membres personnes physiques actuellement membres effectifs, de manière à ce que la catégorie des membres effectifs se limite aux personnes morales. Cette catégorie aura pour dénomination «les amis de l'association».

2. Reformulation intégrale des Statuts, en accord avec les dispositions de l'article 27 des Statuts actuels, et conformément au projet arrêté et proposé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juillet 2005.

3. Approbation des nouveaux membres «amis de l'association».

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'approbation de la création d'une catégorie supplémentaire de membres dans laquelle seront regroupés tous les membres personnes physiques actuellement membres effectifs, de manière à ce que la catégorie des membres effectifs se limite aux personnes morales. Cette catégorie aura pour dénomination «les amis de l'association». L'article 7 des Statuts de l'association sera modifié en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la reformulation intégrale des Statuts, en accord avec les dispositions de l'article 27 des Statuts actuels et conformément au projet arrêté et proposé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juillet 2005, pour leur donner la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une association sans but lucratif dénommée CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES (CEPROS).

L'association est régie par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Le siège de l'association peut être déplacé à n'importe quelle autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a une durée illimitée. Néanmoins, elle pourra être dissoute à tout moment.

Art. 4. L'association a pour objet l'élaboration et la promotion d'études socio-économiques, socio-politiques et scientifiques visant à optimiser la position du Luxembourg à l'échelle régionale, européenne et transcontinentale.

L'association poursuivra son objet principalement par l'organisation de recherches originales et la diffusion de leurs résultats.

Elle pourra également organiser des conférences, colloques et débats scientifiques afin de promouvoir l'étude et la discussion de ces questions.

II. Membres

Art. 5. L'association se compose de membres effectifs, de membres d'honneur et des amis de l'association. Aucune condition de nationalité ni de résidence n'est imposée pour devenir membre de l'association sauf que l'association doit comprendre au moins trois membres effectifs de nationalité luxembourgeoise.

Toute personne morale, agréée conformément aux dispositions des statuts de l'association et qui souscrit de manière expresse au but de l'association tel que défini en son objet, peut devenir membre effectif.

Toute personne physique, agréée conformément aux dispositions des statuts de l'association et qui soutient de manière expresse l'objet de l'association tel que défini dans les présents statuts, peut devenir ami de l'association.

Toute personne physique ou morale présentant les garanties nécessaires d'indépendance et de désintéressement pourra être proposée en tant que membre d'honneur.

Art. 6. Les nouveaux membres effectifs et les nouveaux membres d'honneur sont agréés sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale moyennant le vote affirmatif de la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'assemblée.

Art. 7. Les nouveaux amis de l'association sont agréés directement par le conseil d'administration à la majorité simple.

Art. 8. La qualité de membre se perd par décès, démission ou exclusion. Chacun des membres peut à tout moment présenter sa démission, qui prendra effet dès sa notification au conseil d'administration.

Un membre pourra être exclu moyennant une décision prise à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés à l'assemblée. La décision d'exclure un membre pourra être prise si celui-ci a agi contrairement aux présents statuts, aux règles et directives de l'association. Avant de se prononcer, l'assemblée entendra l'intéressé, si celui-ci en exprime le désir.

La qualité de membre est personnelle et ne pourra être transférée ni transmise pour cause de mort ou pour toute autre raison.

Le membre qui cesse de faire partie de l'association, pour quelque cause que ce soit, est sans droit sur les fonds sociaux.

Art. 9. Chaque membre de l'association pourra assister à toutes les réunions de l'assemblée générale. Chaque membre effectif aura une voix délibérative. Les membres d'honneur et les amis de l'association n'auront pas de voix délibérative.

Art. 10. Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation payable par les membres effectifs. Ces cotisations sont payables annuellement.

Art. 11. Les cotisations des amis de l'association seront fixées annuellement par le conseil d'administration et pourront être versées en espèces ou sous forme d'un support envers l'association estimé équivalent par le conseil d'administration.

III. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale possède la plénitude des pouvoirs permettant la réalisation de l'objet de l'association. Elle se compose de tous les membres, seuls les membres effectifs disposant d'une voix délibérative.

L'assemblée formule notamment la politique générale de l'association en matière financière et de gestion. Elle aura également la responsabilité de vérifier si les activités de recherche poursuivies par l'association sont conformes aux présents statuts et en particulier à l'objet de l'association. A cette fin, le conseil d'administration soumettra chaque année le rapport annuel à l'approbation de l'assemblée. Le contrôle de l'assemblée sur les activités de recherche entreprises par l'association sera d'ordre général et l'assemblée veillera à assurer aux chercheurs travaillant au sein de l'association la plus grande indépendance et liberté de pensée.

Sans préjudice de ce qui précède, les matières suivantes sont notamment réservées à la compétence de l'assemblée générale:

- l'approbation des budgets et comptes, y compris un droit illimité de révision de ceux-ci;
- l'élection, la décharge et la révocation des membres du conseil d'administration;
- l'agrément ainsi que l'exclusion des membres;
- l'approbation du rapport annuel présenté par le conseil d'administration;
- les modifications statutaires;
- la dissolution de l'association.

L'assemblée générale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au conseil d'administration.

Art. 13. L'assemblée élit parmi ses membres un président. Le président sera d'office également président du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président du conseil d'administration, il sera remplacé par un administrateur désigné par le président ou, à défaut, par l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire de l'assemblée et le trésorier.

Le mandat du président sera d'une durée de trois ans et pourra être renouvelé indéfiniment.

Le président peut désigner un ou plusieurs administrateurs dans l'exécution de tâches spécifiques.

Art. 14. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président ou, à défaut de deux administrateurs.

Des assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées par le président ou, à défaut par deux administrateurs chaque fois qu'il estimera ou qu'ils estimeront que l'intérêt de l'association l'exige.

Le président ou à défaut, deux administrateurs, procéderont à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire à la réception d'une demande écrite signée par un cinquième des membres effectifs.

Les assemblées se tiennent au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont envoyées à chaque membre au moins dix jours avant l'assemblée. Elles indiquent la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et contiennent son ordre du jour.

Art. 15. Chaque membre effectif pourra se faire représenter à toute assemblée générale par un autre membre effectif, porteur d'une procuration spéciale.

Sauf le cas d'une résolution acceptée à l'unanimité des membres effectifs présents ou représentés à une assemblée, il ne peut être statué sur tout objet qui n'est pas porté à l'ordre du jour.

Sous réserve des dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les résolutions sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président, ou, à défaut, par un membre désigné par le président de la séance, et conservés au siège de l'association.

IV. Conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil d'administration composé au moins de trois personnes.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée pour une durée de trois ans. Les mandats pourront être renouvelés par l'assemblée générale. Le mandat de tout administrateur pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, ou bien sur convocation spéciale de son président ou de deux administrateurs.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur qui ne peut cependant pas être porteur de plus de trois procurations.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration exerce la plénitude des pouvoirs de gestion et d'administration de l'association, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Le président peut désigner un ou plusieurs administrateurs dans l'exécution des tâches qui lui incombent.

Art. 19. Le conseil d'administration est responsable du fonctionnement général de l'association qui comprend également le financement de son budget et de ses initiatives.

Art. 20. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou valablement représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les résolutions sont formalisées et signées par le président et un administrateur, ou par deux administrateurs et conservées au siège de l'association.

Art. 21. Tous les actes qui engagent l'association sont, sauf procuration spéciale, signés par deux administrateurs, qui n'auront pas à justifier envers les tiers de pouvoirs conférés à cette fin.

Art. 22. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies par le conseil d'administration représenté par un administrateur désigné à cet effet.

V. Gestion journalière

Art. 23. La gestion journalière de l'association ainsi que l'organisation des activités découlant de son objet social sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 24. Chaque année, le conseil d'administration préparera et présentera à l'assemblée générale un rapport écrit détaillant les activités de l'association dans l'année précédant l'assemblée ainsi que les perspectives d'avenir de l'association. Ce rapport devra décrire de manière détaillée les propositions du conseil d'administration en ce qui concerne la politique financière et sociale à suivre par l'association et en ce qui concerne les programmes de recherche pour l'année suivante.

VI. Caractère indépendant de l'association

Art. 25. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'association et ses organes agiront en toute autonomie et indépendance à l'égard de toutes autorités, institutions ou entités du secteur public ou privé. Tout avis ou opinion émis par un membre quelconque de l'association ne sera que le sien et ne sera point considéré comme étant celui de l'association.

VII. Budgets et comptes

Art. 26. L'exercice social débute le premier janvier pour se clôturer le trente et un décembre.

Le conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

L'assemblée générale nomme un expert afin de vérifier et contrôler les comptes présentés par le conseil d'administration.

Art. 27. L'association est financée à la fois par les cotisations de ses membres et les donations et legs reçus.

VIII. Modifications des statuts et dissolution

Art. 28. Toute proposition ayant pour objet une modification des statuts ou la dissolution de l'association doit émaner du conseil d'administration ou d'au moins deux tiers des membres effectifs de l'association.

Le conseil d'administration doit porter à la connaissance des membres de l'association au moins un mois à l'avance la date de l'assemblée générale qui statuera sur la proposition. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si elle réunit les deux tiers des membres effectifs de l'association, présents ou représentés.

Aucune décision ne sera acquise si elle n'a pas été votée à la majorité des deux tiers des voix.

Toutefois, si cette assemblée générale ne réunit pas les deux tiers des membres effectifs de l'association, une nouvelle assemblée générale sera convoquée dans les mêmes conditions que ci-dessus et statuera définitivement et valablement sur la proposition en cause, quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés.

L'assemblée générale fixera le mode de dissolution et de liquidation de l'association. Lors de la dissolution de l'association, aucun actif ne sera distribué parmi les membres de l'association, mais sera exclusivement utilisé pour des objectifs proches de ceux de l'association.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder, en accord avec les dispositions de l'article 7 des Statuts tels que modifiés ci-dessus, à l'approbation, en tant que nouveaux membres amis de l'association, des personnes dont les noms figurent sur la liste ci-après annexée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04657. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075624.3/556/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juillet 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005, comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065956.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

EUROPEAN RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.627.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire de quatre à trois le nombre d'administrateurs suite au décès de Monsieur Lino Berti et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065952.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.367.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 22 juin 2005

En date du 22 juin 2005, le Conseil d'Administration de la SICAV mentionnée ci-dessus a décidé:
- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur John K. O'Brien, en qualité d'administrateur de la Société, en date du 16 juin 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065949.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

RAINBOW GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.806.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 25 mai 2005 que:

- Monsieur Tadeusz Niszczota, né le 1^{er} février 1956 à Szczecin/Pologne, demeurant à ul. Macierzanki, 39, 71-499, Szczecin/Pologne, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 16 mai 2005;
- Monsieur Mariusz Jachimowicz, né le 21 août 1971 à Bialograd/Pologne, économiste, demeurant à Dzialkowa 16, 71-755 Szczecin/Pologne, est nommé nouvel administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065990.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juillet 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065963.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.461.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Gallinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065966.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.
